

UNIVERSITE D'ORLEANS

LICENCE PROFESSIONNELLE

Aménagement du territoire et urbanisme

Spécialité : Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique



Formation accessible en

- Formation initiale
- Formation continue

Centres universitaires concernés :

UFR Lettres, Langues et Sciences humaines - Secrétariat du département des Sciences humaines - 10, rue de Tours - BP 46527 - 45065 Orléans cedex 2.

☎ 02.38.41.25.00 – Site Internet : www.univ-orleans.fr/lettres

Secrétariat pédagogique :

Mme Josée BOUYER - ☎ 02.38.49.47.01 - Courriel : josee.bouyer@univ-orleans.fr

Scolarité administrative : ☎ 02.38.41.40.01 – Courriel : scolarite.lsh@univ-orleans.fr

Service associé :

Pour la formation continue : SeFCo ☎ 02 38 41 71 80

Site Internet : <http://www.univ-orleans.fr/sefco>

Responsable de la formation :

M. Philippe QUODVERTE - ☎ 02.38.49.24.90

Modalités d'admission :

La licence professionnelle s'adresse aux étudiants titulaires d'un Bac+2, (L2 de géographie, aménagement, Sciences de la Terre, Informatique, BTS géomètre topographe ou toute autre formation ayant un lien avec l'information géographique). Le recrutement s'effectue surtout au niveau national.

Candidatures /Inscriptions :

Pré-sélection à partir d'un dossier constitué d'une lettre de motivation, d'un CV et du dossier universitaire. Les candidats retenus sont alors convoqués à un entretien en juin ou début juillet (20 à 30 minutes) avec le jury. Pour être retenu, le candidat doit avoir été déclaré admis par ce dernier. Les dossiers de candidature peuvent être retirés à partir du 7 mars 2011, **dépôt des dossiers avant le 06 juin 2011.**

Objectifs de la formation :

La licence professionnelle de cartographie, topographie et SIG a pour objectif de former des techniciens ayant des compétences nécessaires pour participer à la mise en place, à la gestion et à l'aménagement de territoires au moyen de Systèmes d'Information Géographiques (SIG). Compte tenu du développement des différentes technologies de pointe dans ces métiers, il est indispensable pour les utilisateurs de SIG (élus, acteurs de l'Etat,

gestionnaire de réseaux, etc.), de pouvoir disposer de documents cartographiques et topographiques précis et fiables réalisés par de véritables professionnels.

● **Compétences acquises :**

Ce professionnel participe à la mise en place, à la gestion et à l'aménagement de territoires au moyen de systèmes d'information géographiques (SIG).

Il élabore des plans d'implantation d'ouvrages sur le terrain (immeubles, routes, ouvrages d'art...). Il effectue les opérations géodésiques préalables (arpentage, levée de terrain) puis définit la nature et les dimensions des ouvrages existants ou à bâtir.

Lors de la construction, il veille au respect de la législation environnementale en vigueur et vérifie la conformité des travaux réalisés.

Il gère par ailleurs des bases de données complexes établies à partir de référentiels géographiques de haute qualité. Il réalise aussi pour les utilisateurs (élus, acteurs de l'Etat, gestionnaires de réseaux...) des documents cartographiques et topographiques précis et fiables.

● **Contrôle des connaissances :**

Le contrôle continu est retenu pour les principales unités d'enseignement. Pour le projet tuteuré, l'étudiant doit fournir un dossier (2/3 de la note) et réaliser une présentation orale (1/3 de la note). L'étudiant devra au moins obtenir une note de 10/20 pour valider son UE. Pour le stage, l'étudiant devra remettre un rapport (2/3 de la note) et réaliser une présentation orale devant le jury (1/3 de la note). L'étudiant devra au moins obtenir une note de 10/20 pour valider son stage.

Pour obtenir la licence professionnelle l'étudiant devra obtenir une note globale au moins égale à 10/20 ainsi qu'une note au moins égale à 10/20 pour l'UE 7 et 8, (projet tuteuré et rapport de stage). Une session de rattrapage est prévue.

Le redoublement ne pourra être autorisé qu'après délibération spéciale du jury.

● **Secteurs visés :**

Ce technicien supérieur travaille dans des collectivités territoriales, des sociétés privées ou des cabinets de géomètres experts fonciers.

● **Métiers visés :**

Techniciens cartographes, techniciens SIG, topographe. Ces compétences s'appliquent généralement à d'autres métiers ou fonctions dans des domaines très variés ayant à gérer l'information géographique sous forme numérique (à titre d'exemple : gestion de la forêt, gestion des collectivités territoriales, sécurité civile, environnement).

Programme d'études

➤ Semestre 1 - Formation théorique (237 h)

Cycle d'accueil – Mise à niveau (12 ECTS – 83 h)

- Cartographie thématique – (24h)
- Mathématiques - statistiques – (24h)
- Anglais technique – (15h)
- Théorie des SIG – (20h)

Cartographie et DAO (8 ECTS – 70 h)

- Cartographie générale – (20h)
- Cadastre et droit foncier – (10h)
- Dessin assisté par ordinateur (Autocad) – (20h)
- Cartographie d'édition (Illustrator) – (20h)

Sciences géographiques et informatique (7 ECTS – 84 h)

- Topographie – (24h)
- Topographie GPS – (20h)
- Photogrammétrie – Orthophotographie – (20h)
- Informatique et réseaux – (20h)

➤ Semestre 2 - Formation professionnelle (208 h)

Gestion des territoires (6 ECTS – 60 h)

- Aménagement rural et urbain – urbanisme – (20h)
- Applications informatiques de gestion des territoires (Geoconcept) – (20h)
- Conception de cartes thématiques (Mapinfo) – (20h)

Systèmes d'information géographique (6 ECTS – 84 h)

- Méthodes d'organisation (36h)
- Systèmes d'information géographiques appliqués (Arcview) – (20h)
- Systèmes d'information géographiques appliqués (Star-Apic) – (28h)

Informatique (6 ECTS – 64 h)

- Informatique et programmation (Visual Basic) – (24h)
- Système de gestion de bases de données (Access) – (20h)
- Communication de l'information – Internet – (20h)

Projet tutoré (semestres 1 et 2) – (5 ECTS – 125 h)

Stage professionnel 16 semaines – (10 ECTS)